



MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Stéphanie Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le Règlement numéro 1014-2025 décrétant les heures d'ouverture du circuit de motocross MX ST-APO pour la saison 2025;

QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2025, par Precylla Bégin, conseiller no 4, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **8 mai 2025**.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le **8 mai 2025**.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière